

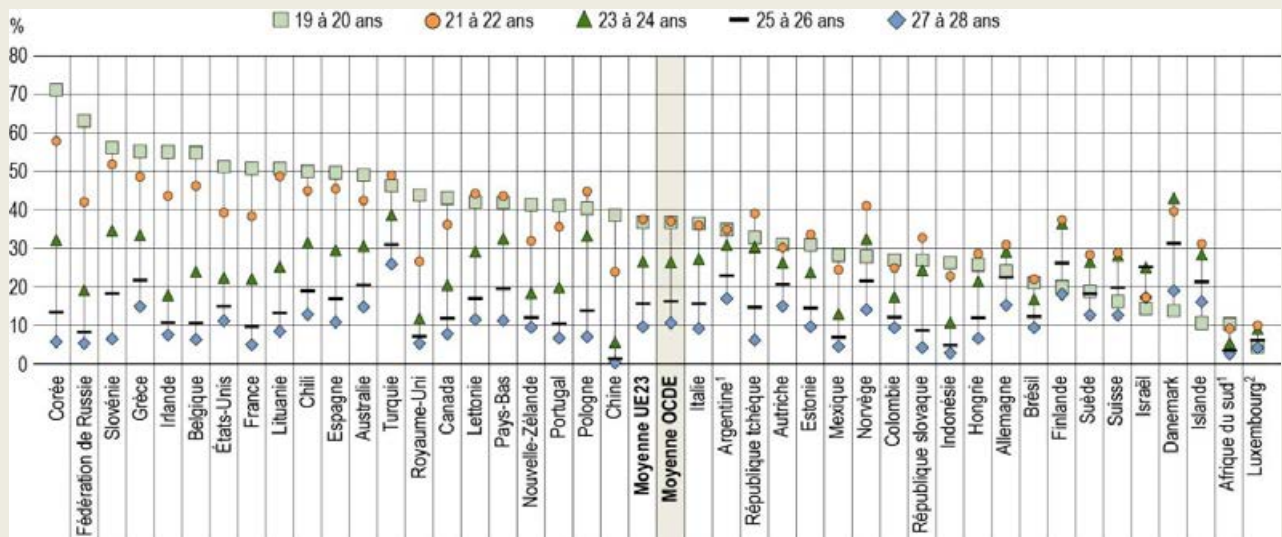
Indicateur B1. Quels sont les effectifs scolarisés ?

Faits marquants

- En moyenne, près de 70 % des 17-18 ans sont scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (plus de 40 % d'entre eux en filière générale et 30 % environ d'entre eux en filière professionnelle) dans les pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays, il est rare d'être scolarisé dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire ou tertiaire dans ce groupe d'âge.
- Plus de 40 % des 19-20 ans sont scolarisés dans l'enseignement tertiaire dans près de la moitié des pays de l'OCDE. Le taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est le plus élevé chez les 21-22 ans dans un tiers environ des pays ; le Danemark est le seul pays où c'est chez les 23-24 ans qu'il est le plus élevé.
- Les taux de scolarisation sont plus élevés en licence qu'à tout autre niveau de l'enseignement tertiaire. En licence, il atteint 32 % en moyenne chez les 20-21 ans dans les pays de l'OCDE.

Graphique B1.1. Taux de scolarisation entre les âges de 19 et 28 ans (2017)

Scolarisation à temps plein ou partiel, dans des établissements publics ou privés



1. Année de référence : 2016.

2. Sous-estimé en raison du nombre important d'étudiants scolarisés dans les pays voisins.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de scolarisation à 19-20 ans.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787888933977695>

Contexte

Les parcours scolaires peuvent varier tant entre les pays qu'entre les individus au sein même des pays. Ils sont probablement les plus similaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, des niveaux relevant de la scolarité obligatoire qui sont relativement homogènes dans l'ensemble. Toutefois, comme les préférences, les besoins et les aptitudes varient entre les individus, la plupart des systèmes d'éducation tentent de proposer des filières et des modes de scolarisation différents en particulier aux niveaux supérieurs d'enseignement, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement tertiaire.

Offrir à tous des possibilités adaptées d'atteindre un bon niveau de formation est un enjeu capital, qui dépend de la capacité des élèves de progresser de niveau en niveau dans le système d'éducation. Le développement et le renforcement des filières générale et professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont un moyen de rendre l'éducation plus inclusive et plus attractive, puisque les individus n'ont ni les mêmes préférences ni les mêmes aptitudes. L'enseignement et la formation professionnels (EFP) séduisent les jeunes plus intéressés par des métiers concrets ou plus pressés d'entrer sur le marché du travail (OCDE, 2019^[1]). Dans de nombreux pays, l'EFP permet à des adultes de reprendre une formation et de développer des compétences pour accroître leur employabilité.

Dans une certaine mesure, la filière choisie dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire conditionne la suite du parcours scolaire. Les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont accès à l'enseignement post-secondaire non tertiaire (si ce niveau existe) et à l'enseignement tertiaire. Les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire en filière professionnelle ont la possibilité d'entrer plus tôt dans la vie active, mais poursuivre des études offre souvent de meilleures perspectives financières et de meilleurs débouchés sur le marché du travail (voir les indicateurs A3 et A4). L'enseignement tertiaire est désormais un élément moteur majeur de la dynamique économique et sociétale. Les changements profonds intervenus sur le marché du travail au cours des dernières décennies donnent à penser les individus plus instruits continuent (et continueront) à tirer leur épingle du jeu sur un marché du travail de plus en plus fondé sur la connaissance. Il s'ensuit qu'offrir à une grande partie de la population la possibilité de suivre une formation tertiaire de qualité et proposer des formations qui suivent l'évolution rapide des besoins sur le marché du travail compte parmi les grands défis à relever par les établissements d'enseignement tertiaire et, plus généralement, les systèmes d'éducation.

Autres faits marquants

- Il existe divers types de formation en licence et en master. Dans les pays de l'OCDE, 72 % des étudiants en licence ou en master suivent une formation de trois à quatre ans en licence.
- Dans l'enseignement tertiaire, les taux de scolarisation à temps partiel varient considérablement : en 2017, le pourcentage d'étudiants scolarisés à temps partiel s'établissait en moyenne à 16 % en licence, à 21 % en master et en doctorat et à 26 % en formation tertiaire de cycle court dans les pays de l'OCDE.
- Dans les 23 pays membres de l'Union européenne qui sont également membres de l'OCDE, l'effectif des établissements publics (77 %) est supérieur à la moyenne de l'OCDE (71 %) dans l'enseignement tertiaire. Parmi les pays de l'OCDE, moins de la moitié des étudiants n'étaient scolarisés dans un établissement public en 2017 qu'en Belgique, au Chili, en Corée, en Estonie, en Israël, au Japon, en Lettonie et au Royaume-Uni, contre au moins 95 % en Arabie saoudite, au Canada, au Danemark, en Grèce, en Irlande et au Luxembourg.

Analyse

Scolarité obligatoire

Dans les pays de l'OCDE, la scolarité obligatoire débute généralement avec l'enseignement primaire, à l'âge de 6 ans. Elle commence plus tôt dans un tiers environ des pays membres et partenaires de l'OCDE, mais plus tard, à l'âge de 7 ans, en Afrique du Sud, en Estonie, en Fédération de Russie, en Finlande, en Indonésie et en Lituanie. Elle se termine à la fin, totale ou partielle, du deuxième cycle de l'enseignement secondaire à 16 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE, un âge qui varie entre 14 ans en Corée et en Slovénie et 18 ans en Allemagne, en Belgique, au Chili et au Portugal. Aux Pays-Bas, il existe une forme partielle de scolarité obligatoire (les élèves doivent être scolarisés au moins deux jours par semaine) entre l'âge de 16 et de 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Toutefois, les taux de scolarisation restent élevés au-delà de la scolarité obligatoire dans un certain nombre de pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la scolarisation est généralisée (les taux de scolarisation sont supérieurs à 90 % dans un groupe d'âge) pendant 14 ans, entre l'âge de 4 et 17 ans. Elle est généralisée pendant 11 à 16 ans dans la plupart des pays et pendant 17 ans en Norvège. Elle ne l'est pas aussi longtemps au Costa Rica, en Indonésie et en Turquie et ne dure que quatre ans en Colombie.

Dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, le taux de scolarisation à l'âge de 4 et de 5 ans était supérieur à 90 % en 2017. La scolarité débute relativement tôt dans les pays de l'OCDE : la scolarisation est généralisée à l'âge de 3 ans dans un tiers des pays environ. Elle est même généralisée à l'âge de 2 ans en Islande et en Norvège (voir l'indicateur B2). Dans d'autres pays, la scolarisation est généralisée à partir de l'âge de 5 ans, sauf en Finlande, en République slovaque et en Turquie, où elle l'est à l'âge de 6 ans, et en Colombie, où elle l'est à l'âge de 9 ans.

La scolarité obligatoire couvre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire dans tous les pays de l'OCDE. Elle couvre aussi le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la plupart d'entre eux, selon les groupes d'âge théoriques correspondant aux différents niveaux d'enseignement dans chaque pays. Dans les pays de l'OCDE, l'enseignement de base est généralisé : les taux de scolarisation atteignent ou dépassent 95 % entre l'âge de 6 et 14 ans dans tous les pays membres et partenaires de l'OCDE, sauf en Colombie (88 %).

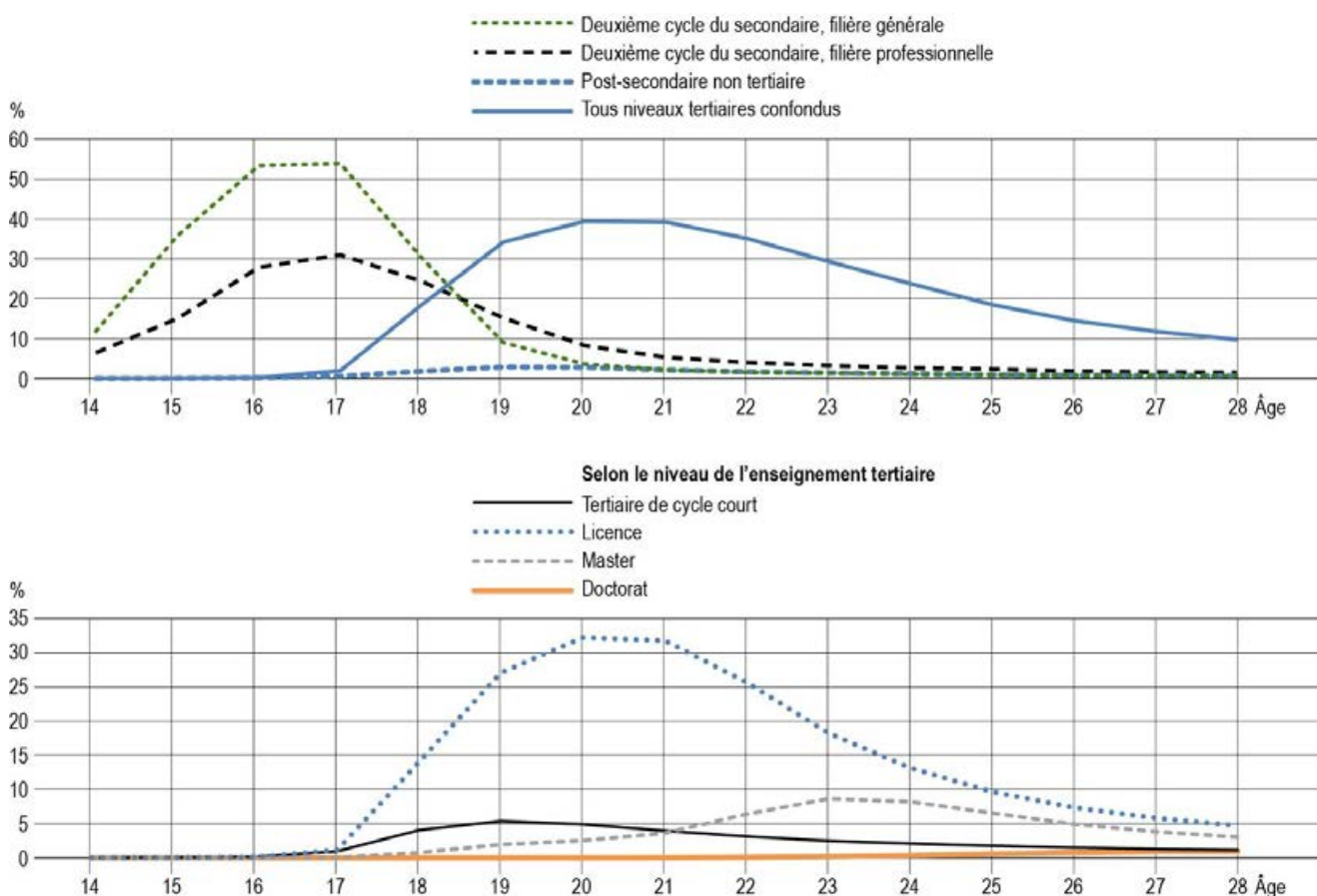
Parcours dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non tertiaire

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est conçu pour préparer les élèves à entamer des études tertiaires ou leur permettre d'acquérir des compétences pertinentes sur le marché du travail, ces deux objectifs se combinant dans certains cas. À ce niveau, l'enseignement est plus varié, plus spécialisé et plus approfondi que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les élèves ont généralement entre 14 et 16 ans lorsqu'ils entament ce niveau d'enseignement, qui se termine d'ordinaire 12 ou 13 ans après le début de l'enseignement primaire. C'est donc à ce niveau d'enseignement que la plupart des 15-19 ans sont scolarisés. La longueur du deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie : de deux ans en Australie, en Fédération de Russie, en Irlande et en Lituanie à cinq ans en Italie.

Les formations de la filière générale sont conçues pour développer les connaissances, compétences et facultés générales des individus, souvent dans le but de les préparer à poursuivre leurs études, tandis que les formations en filière professionnelle sont conçues pour inculquer des compétences directement valorisables sur le marché du travail. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la filière professionnelle prépare les élèves à entrer dans la vie active dès la fin de leurs études et séduisent un public diversifié, notamment des jeunes en quête de compétences techniques, des adultes désireux d'améliorer leur employabilité et des candidats à des études supérieures par la suite (OCDE, 2019^[1]). Les pays où la filière professionnelle et les formations sous contrat d'apprentissage sont bien établies ont mieux réussi à contenir le chômage des jeunes (OCDE, 2018^[2]). Toutefois, certains pays considèrent que la filière professionnelle est moins attractive que la filière générale, et certaines études donnent à penser que suivre une formation professionnelle accroît le risque de chômage plus tard dans la vie (Hanushek, Woessmann et Zhang, 2011^[3]).

Graphique B1.2. Taux de scolarisation moyen dans les pays de l'OCDE selon le niveau d'enseignement (2017)

Scolarisation à temps plein ou partiel, dans des établissements publics ou privés



Source : OCDE/ISU/Eurostat (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933977714>

En moyenne dans les pays de l'OCDE, 42 % des élèves sont scolarisés en filière professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La répartition de l'effectif du deuxième cycle de l'enseignement secondaire entre la filière générale et la filière professionnelle dépend largement de l'offre de formations ainsi que de la variation des débouchés sur le marché du travail selon les filières. Dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles, les élèves scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus nombreux en filière professionnelle qu'en filière générale : leur pourcentage en filière professionnelle atteint au moins 70 % en Finlande, en République tchèque et en Slovénie.

C'est entre l'âge de 15 et 19 ans que le taux de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle est le plus élevé, plus précisément à l'âge de 17 ans (31 % en moyenne dans les pays de l'OCDE), mais la concentration est moindre qu'en filière générale. Le taux de scolarisation en filière générale est dans l'ensemble plus élevé et concerne un groupe d'âge plus réduit, entre 15 et 18 ans (voir le graphique B1.2).

La scolarisation dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire concerne une tranche d'âge nettement plus large. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est conçu pour inculquer des connaissances et des compétences d'une complexité moindre que celles caractéristiques de l'enseignement tertiaire et s'appuie sur les acquis de l'enseignement secondaire. Les formations de ce niveau préparent les jeunes à entrer dans la vie active ou à entamer des études tertiaires (UNESCO-IUS, 2012^[4]). L'effectif de l'enseignement post-secondaire

non tertiaire se situe en majorité dans le groupe d'âge des 18-22 ans, mais est généralement de faible importance (voir le graphique B1.2).

Passage à l'enseignement tertiaire

C'est dans l'enseignement tertiaire, en formation de cycle court, en licence, en master et en doctorat, que le taux de scolarisation est le plus élevé chez les 20-29 ans. Ce niveau d'enseignement propose des activités d'apprentissage dans des domaines spécialisés et s'appuie sur les acquis de l'enseignement secondaire. Il vise à inculquer des connaissances très spécialisées d'une grande complexité. Il propose des formations « académiques » ainsi que des formations techniques et professionnelles de haut niveau.

La filière choisie dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire tend à influencer sur les taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur B5). Les pays où le taux de scolarisation des 15-19 ans est plus élevé en filière générale qu'en filière professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire affichent en général des taux de scolarisation plus élevés dans l'enseignement tertiaire. C'est par exemple le cas en Corée, aux États-Unis, en France, en Grèce et en Irlande, où le taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est supérieur à 50 % chez les 19-20 ans, et où le taux de scolarisation des 15-19 ans en filière générale dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire était égal ou supérieur à 40 % (égal à 100 % aux États-Unis) en 2017. Certains pays font toutefois figure d'exception : en Belgique, aux Pays-Bas et en Slovénie, plus de la moitié des 15-19 ans étaient scolarisés en filière professionnelle, mais le taux de scolarisation des 19-22 ans dans l'enseignement tertiaire était supérieur à la moyenne de l'OCDE cette année-là.

Les pays se répartissent en trois groupes selon l'âge auquel les jeunes entament une formation tertiaire.

- **Entrée dans l'enseignement tertiaire principalement entre l'âge de 19 et 20 ans** : les pays membres et partenaires de l'OCDE où le taux de scolarisation est le plus élevé dans l'enseignement tertiaire comptent aussi parmi ceux où les étudiants entament plus tôt leurs études tertiaires. Dans la moitié environ des pays membres et partenaires de l'OCDE, le taux de scolarisation des 19-20 ans dans l'enseignement tertiaire est égal ou supérieur à 40 % ; en Corée, aux États-Unis, en Fédération de Russie, en France, en Irlande et au Royaume-Uni, les taux de scolarisation dans ce groupe d'âge sont supérieurs de 10 points de pourcentage au moins à ceux qui s'observent chez les 21-22 ans. En Corée, le taux de scolarisation des 19-20 ans dans l'enseignement tertiaire (71 %) est nettement supérieur à celui des autres pays (voir le graphique B1.1).
- **Entrée dans l'enseignement tertiaire principalement entre l'âge de 19 et 22 ans** : 37 % des 19-20 ans et des 21-22 ans étaient en moyenne scolarisés dans l'enseignement tertiaire en 2017 dans les pays de l'OCDE. Dans ces deux groupes d'âge, les taux de scolarisation sont très comparables et sont proches de la moyenne de l'OCDE dans un certain nombre de pays, dont l'Argentine, l'Autriche, l'Estonie, l'Italie et les Pays-Bas.
- **Entrée dans l'enseignement tertiaire principalement entre l'âge de 21 et de 22 ans** : les jeunes entrent un plus tard dans l'enseignement tertiaire et les taux de scolarisation sont les plus élevés chez les 21-22 ans en Hongrie, en Islande, en République slovaque et en République tchèque ainsi qu'en Norvège, en Pologne et en Turquie, où les taux de scolarisation passent la barre des 40 %. De plus, les taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire sont comparables entre les 21-22 ans et les 23-24 ans en Allemagne, en Finlande, en Suède et en Suisse. Le Danemark est le seul pays où le taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est le plus élevé entre l'âge de 23 et 24 ans. Divers facteurs expliquent l'entrée plus tardive dans l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur B4).

Parcours dans l'enseignement tertiaire

L'effectif scolarisé à chaque niveau de l'enseignement tertiaire et à chaque âge illustre la diversité des systèmes d'éducation et des parcours scolaires dans les pays. Au début, les étudiants entament une licence, puis peuvent s'orienter vers des niveaux supérieurs de l'enseignement tertiaire, le master, à partir de l'âge de 20 ans (ou plus

jeune dans le cas d'un premier diplôme de type long ; voir l'encadré B1.1), et le doctorat, à partir de l'âge de 25 ans. Selon la structure des systèmes d'éducation, ils peuvent aussi opter pour une formation tertiaire de cycle court dès l'âge de 17 ans dans de nombreux pays de l'OCDE.

Les formations tertiaires de cycle court sont souvent destinées à inculquer aux étudiants des connaissances, aptitudes et compétences professionnelles ; elles sont concrètes et préparent les étudiants à entrer dans la vie active, mais peuvent aussi leur donner accès à un autre niveau de l'enseignement tertiaire. Dans les pays de l'OCDE, le taux de scolarisation en formation tertiaire de cycle court est le plus élevé dans le groupe d'âge des 18-21 ans et atteint entre 4 % et 5 %. Ces formations ne sont pas proposées dans certains pays, par exemple en Estonie, en Finlande, en Grèce et en Lituanie. Toutefois, les taux de scolarisation en formation tertiaire de cycle court sont comparables à ceux enregistrés en licence dans des pays tels que le Canada, le Chili, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et la Turquie. Dans ces pays, le taux de scolarisation à ce niveau d'enseignement passe la barre des 10 % chez les 19-20 ans. La durée typique de la scolarisation (de 50 % au moins des étudiants) est comprise entre deux ans (en France) et sept ans (en Turquie).

Encadré B1.1. Éventail de licences et de masters

Il existe diverses formations en licence et en master. Les premières licences de cycle court (d'une durée théorique cumulée de trois à quatre ans) sont les plus prisées dans les pays membres et partenaires de l'OCDE : elles représentent en moyenne 72 % de l'effectif de licence et de master dans les pays de l'OCDE et même 90 % au moins de cet effectif au Brésil, en Corée et au Mexique (voir le graphique B1.a). Dans les pays de l'OCDE, 13 % seulement des étudiants inscrits en licence ou en master optent pour un premier master court après leur licence. C'est particulièrement peu fréquent au Brésil, en Colombie, au Japon, au Mexique et en Nouvelle-Zélande, où ce type de cursus concerne moins de 10 % de l'effectif de licence et de master (voir le graphique B1.a).

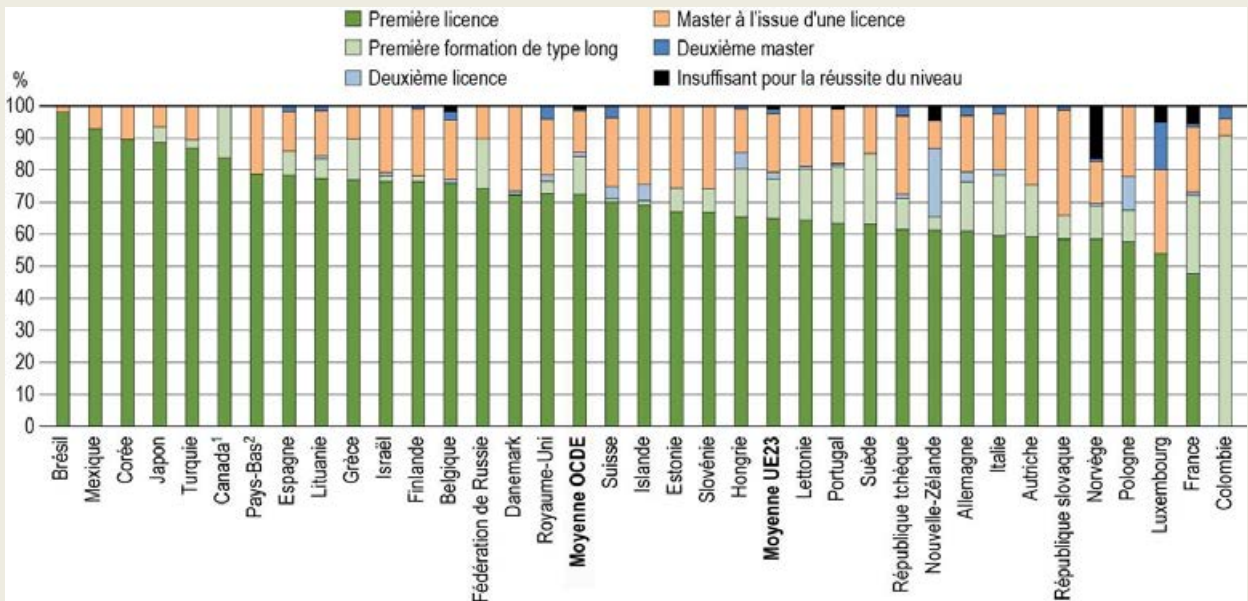
Les premiers cursus peuvent durer plus de quatre ans et être sanctionnés par un diplôme de licence ou, plus souvent, de master, selon le domaine d'études et la structure du système d'enseignement tertiaire dans chaque pays. Les formations sont plus longues en raison de la complexité du contenu des cours. Les premiers cursus, en particulier en master, concernent des disciplines professionnelles très spécialisées demandant davantage d'années d'études (comme la dentisterie, la médecine, l'architecture, le droit ou l'ingénierie). En Colombie, les premiers cursus sont tous de longue durée et concernent 91 % de l'effectif de licence et de master selon les chiffres de 2017. Ces formations sont populaires non seulement en Colombie, mais aussi en France, en Italie, au Portugal et en Suède où leur effectif représentait plus de 19 % la même année.

Après une première licence ou un premier master, les étudiants peuvent entamer un deuxième cursus qui représente en général une à deux années d'études à temps plein de plus en licence et entre une et quatre années d'études de plus en master (UNESCO-IUS, 2012_[41]). Les seconds cursus sont plus rares dans les pays de l'OCDE, mais ils concernent 10 % au moins de l'effectif de licence et de master en Nouvelle-Zélande, de l'effectif de licence en Pologne et de l'effectif de master au Luxembourg. En Nouvelle-Zélande, par exemple, il s'agit généralement de programmes professionnalisants d'un an dans un domaine d'études spécifique qui sont suivis par les diplômés de licence.

Les cursus dont la réussite est insuffisante pour être sanctionnés par un diplôme du niveau d'enseignement dont ils relèvent (avant l'obtention d'un premier diplôme) peuvent être classés à un niveau d'enseignement inférieur ou, simplement, dans la catégorie des cursus insuffisants pour être sanctionnés par un diplôme du niveau d'enseignement dont ils relèvent. À titre d'exemple, les *classes préparatoires aux grandes écoles* en France ne sont pas sanctionnées par un diplôme en tant que tel, mais préparent les étudiants à entamer une formation tertiaire (dans le domaine du commerce ou de l'ingénierie, par exemple).

Graphique B1.a. Répartition (en pourcentage) des étudiants de licence et de master, selon le programme éducatif (2017)

Scolarisation à temps plein ou partiel, dans des établissements publics ou privés



Remarque : Les programmes longs et les programmes insuffisant pour la réussite du niveau comportent des programmes qui peuvent être classés à la fois au niveau licence et au niveau master.

1. À l'exclusion des établissements privés dans le tertiaire de cycle court.

2. La catégorie master à l'issue d'une licence comprend les deuxièmes licences ou plus.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants scolarisés dans un premier programme de licence ou de niveau équivalent.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933977752>

Le taux de scolarisation en licence est plus élevé qu'à tout autre niveau de l'enseignement tertiaire. Les cursus de ce niveau sont destinés à inculquer aux étudiants des connaissances, aptitudes et compétences académiques ou professionnelles intermédiaires et sont sanctionnés par un premier diplôme. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les licences durent en moyenne 4 ou 5 ans et les étudiants les entament généralement à 18 ou 19 ans, mais plus tard (à 21 ou 22 ans) dans un certain nombre de pays, comme le Danemark, l'Islande et Israël. La durée typique des licences, trois ans en général, ne correspond exactement au groupe d'âge typique de scolarisation qu'en Belgique, en France, en Irlande, en Lituanie, en République slovaque, au Royaume-Uni et en Slovénie. Dans les pays de l'OCDE, le taux moyen de scolarisation en licence est le plus élevé entre l'âge de 19 et de 22 ans et atteint 32 % chez les 20-21 ans. Les taux de scolarisation à ce niveau reflètent ceux de l'enseignement tertiaire en général (voir le graphique B1.2).

Les masters sont conçus pour inculquer aux étudiants des connaissances et compétences académiques ou professionnelles de haut niveau ; ils se caractérisent parfois par une composante importante de recherche. Le master est moins prisé que la licence dans les pays de l'OCDE où le taux moyen de scolarisation à ce niveau d'enseignement est inférieur à 10 % : il est compris entre 5 % et 9 % entre l'âge de 22 et de 26 ans et est le plus élevé à l'âge de 23 ans. En 2017, 10 % au moins de l'effectif des 21-22 ans étaient scolarisés en master en Belgique, en Fédération de Russie, en France, en Italie, en Pologne, au Portugal et en Suède. Le taux de scolarisation est en moyenne plus élevé chez les 23-24 ans que chez les 21-22 ans dans les pays de l'OCDE ;

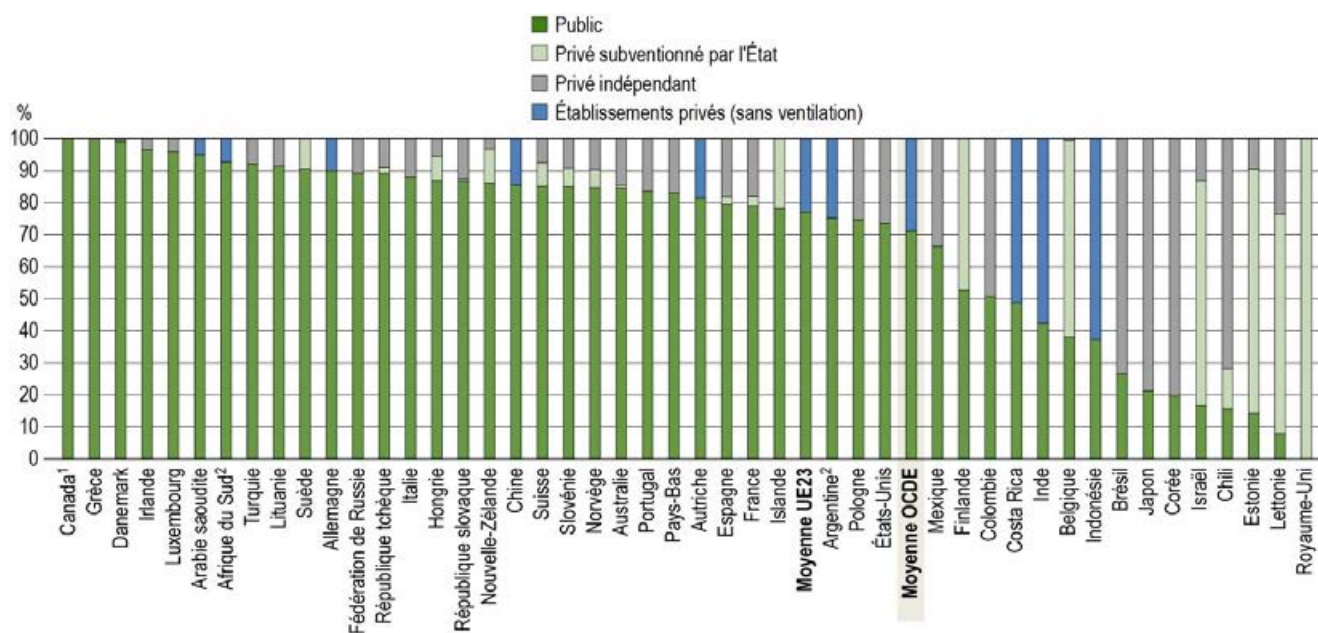
il s'établit à 15 % en France et en Italie et est plus élevé en Pologne (20 %), en République slovaque (17 %), en République tchèque (17 %) et en Slovénie (20 %).

Profil des étudiants dans l'enseignement tertiaire

Les établissements publics tendent à dominer à tous les niveaux de l'enseignement tertiaire. Dans les pays de l'OCDE, l'effectif des établissements publics tend à diminuer aux niveaux supérieurs d'enseignement, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement tertiaire (OCDE, 2018^[2]), mais l'inverse est vrai dans l'enseignement tertiaire où leur effectif augmente à chaque niveau d'enseignement.

Graphique B1.3. Répartition (en pourcentage) des effectifs scolarisés dans l'enseignement tertiaire, selon le type d'établissement (2017)

Scolarisation à temps plein ou partiel



1. À l'exclusion des établissements privés dans le tertiaire de cycle court.

2. Année de référence : 2016.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants scolarisés dans des établissements d'enseignement tertiaire publics.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933977733>

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 71 % de l'effectif d'étudiants de l'enseignement tertiaire étaient scolarisés dans un établissement public en 2017, contre 77 % en moyenne dans l'UE23. L'effectif d'étudiants ne passe la barre des 50 % dans les établissements privés subventionnés par l'État qu'en Belgique, en Estonie, en Israël, en Lettonie et au Royaume-Uni et dans les établissements privés indépendants qu'au Brésil, au Chili, en Corée et au Japon parmi tous les pays membres et partenaires de l'OCDE. Par contraste, 95 % au moins des étudiants étaient scolarisés dans un établissement public en 2017 en Arabie saoudite, au Canada, au Danemark, en Grèce, en Irlande et au Luxembourg (voir le graphique B1.3).

L'effectif des établissements publics varie selon le niveau d'enseignement. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 60 % des étudiants en formation tertiaire de cycle court fréquentent un établissement public, contre 69 % des étudiants en licence. Dans certains pays, l'effectif des établissements publics est nettement plus élevé

en formation tertiaire de cycle court qu'en licence. C'est le cas au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Israël, en Lettonie et au Mexique, où la différence entre les deux niveaux d'enseignement est égale ou supérieure à 30 points de pourcentage.

L'effectif des établissements publics est plus élevé de 1 point de pourcentage en master qu'en licence en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Toutefois, cette différence est égale ou supérieure à 25 points de pourcentage au Brésil, en Finlande et au Japon. Par contraste, l'effectif des établissements publics est moins élevé en master qu'en licence dans certains pays : il est moins élevé de 15 points de pourcentage au moins en master qu'en licence en Arabie saoudite, en Estonie, aux États-Unis, au Mexique et aux Pays-Bas. En doctorat, l'effectif des établissements publics est supérieur de 8 points de points de pourcentage à celui enregistré en master ; il a atteint en moyenne 78 % dans les pays de l'OCDE et était égal à 100 % dans 15 pays membres et partenaires de l'OCDE en 2017. Les doctorants ne fréquentent en majorité un établissement privé qu'au Costa Rica, en Estonie, en Israël et en Lettonie (en Estonie, en Israël et en Lettonie, plus de neuf doctorants sur dix fréquentent un établissement privé subventionné par l'État).

L'effectif scolarisé à temps partiel augmente avec le niveau d'enseignement et l'âge moyen des étudiants (OCDE, 2018^[2]). Toutefois, il varie entre les niveaux de l'enseignement tertiaire : en moyenne, le pourcentage d'étudiants scolarisés à temps partiel s'élevait en 2017 à 16 % en licence, à 21 % en master et en doctorat et à 26 % en formation tertiaire de cycle court (voir le tableau B1.3). Toutefois, des écarts importants s'observent entre les pays. L'effectif d'étudiants scolarisés à temps partiel est inférieur ou égal à 2 % en licence au Luxembourg et en République tchèque ainsi que dans des pays où la scolarisation à temps partiel n'est pas autorisée en licence (en Autriche, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en France, en Grèce, en Italie, au Mexique et en Turquie), mais égal à 49 % en Fédération de Russie et à 53 % en Suède. Le pourcentage d'étudiants scolarisés à temps partiel est le plus élevé en master en Nouvelle-Zélande (63 %) et en doctorat en Allemagne, en Finlande, en Norvège et en Slovénie, où 75 % au moins des doctorants sont concernés.

Variation infranationale des taux de scolarisation

La variation infranationale des taux de scolarisation est révélatrice de l'égalité d'accès à l'enseignement, des débouchés sur le marché du travail et de l'intérêt pour l'apprentissage tout au long de la vie au-delà de la scolarité obligatoire dans chaque pays. Les différences infranationales sont relativement faibles entre l'âge de 6 et 14 ans (une tranche d'âge qui correspond à la scolarité obligatoire dans de nombreux pays) et de 15 et 19 ans (une tranche d'âge qui correspond au passage vers l'enseignement tertiaire ou à l'entrée dans la vie active) : les coefficients de variation entre les régions sont inférieurs à 20 % dans tous les pays dont les données infranationales sont disponibles.

En moyenne, dans les pays dont les données infranationales et les données de tous les groupes d'âge à partir de l'âge de 6 ans sont disponibles, les taux de scolarisation varient le plus entre les régions chez les plus âgés. Les taux de scolarisation des 20-29 ans varient relativement peu entre les régions en Allemagne, en Estonie et en Suède, mais le coefficient de variation est plus élevé et passe la barre des 80 % en Lettonie, en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque. La Lettonie accuse aussi le ratio le plus élevé entre les entités infranationales où le taux de scolarisation est respectivement le plus et le moins élevé dans ce groupe d'âge.

Les différences infranationales de taux de scolarisation sont plus marquées chez les 30-39 ans. La variation infranationale est particulièrement forte en Grèce, en Lettonie et en République slovaque où le coefficient de variation passe la barre des 70 %. Le taux de scolarisation des adultes plus âgés (de 40 à 64 ans) est relativement peu élevé : il atteint 2 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Des différences régionales dans ce groupe d'âge s'observent tout de même dans les pays dont les données sont disponibles, en particulier en Grèce et en Lettonie, où les différences de taux de scolarisation entre les régions sont les plus élevées dans ce groupe d'âge par rapport à celui des 30-39 ans (OECD, 2019^[5]).

Définitions

Les données de cet indicateur se rapportent aux formations institutionnelles d'une durée minimale de l'équivalent d'un semestre (ou d'une moitié d'année scolaire ou académique) qui sont dispensées exclusivement dans des établissements d'enseignement ou qui comportent en plus un stage en entreprise (les programmes « emploi-études »).

Par **scolarisation généralisée**, on entend un taux de scolarisation supérieur à 90 % dans cet indicateur.

Les **formations de la filière générale** sont conçues pour développer les connaissances, compétences et facultés générales des individus, souvent dans le but de les préparer à suivre des études en filière générale ou professionnelle au même niveau d'enseignement ou à un niveau supérieur. Elles n'ont pas vocation à préparer les jeunes à exercer des professions spécifiques ou à travailler dans des secteurs spécifiques.

Les **formations de la filière professionnelle** (éducation et formation professionnelles, EFP) préparent les individus à exercer une profession spécifique dès l'obtention de leur diplôme, sans qu'ils aient à suivre une formation complémentaire. Elles sont conçues pour donner aux jeunes une qualification professionnelle ou technique valorisable sur le marché du travail.

Les établissements privés sont ceux dont la direction et la gestion relèvent d'acteurs non étatiques (tels qu'une église, un syndicat ou une entreprise) ou dont le conseil de direction est essentiellement constitué de membres qui n'ont pas été désignés par une instance publique. Les établissements privés **subventionnés par l'État** sont ceux dont le budget est financé à plus de 50 % par les pouvoirs publics ou dont le personnel enseignant est rémunéré par une instance publique. Les **établissements privés indépendants** sont ceux dont moins de 50 % du budget principal est financé par les pouvoirs publics et dont le personnel enseignant n'est pas rémunéré par une instance publique.

Par **effectif scolarisé à temps plein**, on entend les individus scolarisés dont la charge d'étude prévue est au moins égale à 75 % de la charge d'étude annuelle à temps plein. Par **effectif scolarisé à temps partiel**, on entend les individus scolarisés dont la charge d'étude est inférieure à 75 % de la charge d'étude annuelle à temps plein.

Méthodologie

Sauf mention contraire, les chiffres sont basés sur les nombres d'individus, à cause de la difficulté qu'éprouvent certains pays à chiffrer la scolarisation à temps partiel. Les taux nets de scolarisation sont calculés comme suit : les effectifs de tous les niveaux d'enseignement dans le groupe d'âge considéré sont divisés par la population totale de ce groupe d'âge. Les chiffres sur la démographie et la scolarisation se rapportent à la même période dans la plupart des cas, mais des décalages dus au manque de données expliquent pourquoi les taux de scolarisation sont supérieurs à 100 % dans certains pays.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications* (OCDE, 2019^[6]) et les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3 (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Source

Les données se rapportent à l'année académique 2016/17 et proviennent de l'exercice UNESCO-ISU/OCDE/Eurostat de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2018 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, <https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>). Les données de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Inde, de l'Indonésie et de la République populaire de Chine proviennent de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).

Les données infranationales de certains indicateurs sont disponibles dans la Base de données régionales de l'OCDE (OECD, 2019^[5]).

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

- Hanushek, E., L. Woessmann et L. Zhang (2011), « General education, vocational education, and labor-market outcomes over the life-cycle », *IZA Discussion Paper* No. 6083, <http://ftp.iza.org/dp6083.pdf> (consulté le 27 avril 2018). [3]
- OCDE (2019), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305380-fr>. [6]
- OCDE (2019), « What characterises upper secondary vocational education and training? », *Education Indicators in Focus*, n° 68, OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/a1a7e2f1-en>. [1]
- OCDE (2018), *Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-fr>. [2]
- OECD (2019), *Base de données de statistiques régionales - Taux de scolarisation par âge*, http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=REGION_EDUCAT. [5]
- UNESCO-IUS (2012), *Classification Internationale Type de l'Éducation CITE 2011*, UNESCO / Institut de statistiques de l'UNESCO, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-isced-2011-fr.pdf> (consulté le 23 mai 2019). [4]

Tableaux de l'indicateur B1

- Tableau B1.1** Taux de scolarisation, par groupe d'âge (2005, 2010 et 2017)
- Tableau B1.2** Taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire, selon le groupe d'âge et le niveau d'enseignement (2017)
- Tableau B1.3** Profil des effectifs scolarisés dans l'enseignement tertiaire (2017)

Date butoir pour les données : 19 juillet 2019. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en> D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (<http://stats.oecd.org/>).

StatLink : <https://doi.org/10.1787/888933980925>

Tableau B1.1. Taux de scolarisation, par groupe d'âge (2005, 2010 et 2017)

Scolarisation à temps plein ou partiel, dans des établissements publics ou privés

OCDE	Pays	Nombre d'années pendant lesquelles au moins 90 % de la population d'âge scolaire est scolarisée	Groupe d'âge dans lequel au moins 90 % de la population d'âge scolaire est scolarisée	Effectifs scolarisés en pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné											
				6 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 64 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans
				2017						2010			2005		
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	13	5-17	100	90	56	28	17	8	83	45	19	82	44	21	
Autriche	12	4-15	99	78	34	18	6	1	78	33	17	m	m	m	
Belgique	16	3-18	99	95	49	14	7	3	92	52	17	94	42	15	
Canada¹	12	5-16	100	78	33	10	4	1	76	36	11	m	m	m	
Chili	13	5-17	97	81	43	16	6	1	76	37	13	m	m	m	
Colombie	4	9-12	88	59	25	12	6	2	m	m	m	m	m	m	
République tchèque	14	5-18	98	91	41	10	2	1	91	39	11	91	34	10	
Danemark	15	3-17	99	86	54	30	9	2	85	49	27	m	m	m	
Estonie	15	4-18	97	89	39	15	7	2	91	44	14	91	40	14	
Finlande	13	6-18	99	86	51	31	17	6	87	53	31	87	55	30	
France	15	3-17	100	86	37	7	2	0	84	34	6	84	32	7	
Allemagne	15	3-17	99	87	48	21	5	0	89	45	17	88	41	18	
Grèce	13	5-17	97	86	52	20	9	3	m	m	m	m	m	m	
Hongrie	13	4-16	96	84	36	11	4	1	92	41	11	87	38	13	
Islande	16	2-17	99	87	44	24	11	4	m	m	m	m	m	m	
Irlande	15	3-17	100	93	44	12	5	2	91	32	9	89	32	10	
Israël	15	3-17	97	66	21	20	6	2	64	24	21	m	m	m	
Italie	15	3-17	98	85	36	12	3	1	85	35	11	82	33	10	
Japon²	14	4-17	100	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Corée	14	3-17	97	87	50	9	2	1	85	54	10	87	46	9	
Lettonie	16	3-18	98	93	45	16	6	1	94	44	11	m	m	m	
Lituanie	14	5-18	100	94	47	13	6	1	98	56	16	98	49	17	
Luxembourg	12	4-15	96	76	20	7	2	0	m	m	m	m	m	m	
Mexique	11	4-14	100	61	26	10	4	2	51	19	5	48	17	5	
Pays-Bas	14	4-17	100	93	54	18	6	2	90	47	12	m	m	m	
Nouvelle-Zélande	14	3-16	99	80	35	14	9	4	80	42	19	74	41	20	
Norvège	17	2-18	99	87	46	19	8	2	87	48	19	89	46	19	
Pologne	14	5-18	96	93	50	11	3	1	84	11	2	85	12	3	
Portugal	14	4-17	99	89	37	10	4	1	85	37	14	74	35	12	
République slovaque	11	6-16	95	83	32	7	2	1	m	m	m	m	m	m	
Slovénie	15	4-18	98	93	60	13	3	0	94	54	16	93	50	17	
Espagne	15	3-17	97	87	49	16	6	2	82	37	12	78	34	11	
Suède	16	3-18	100	91	44	27	16	5	m	m	m	m	m	m	
Suisse	13	5-17	100	85	39	17	5	1	85	34	14	83	31	13	
Turquie³	10	6-15	99⁴	73	51	30	13	3	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	15	3-17	98	85	31	10	6	2	76	27	10	m	m	m	
États-Unis	13	5-17	100	83	36	14	7	2	80	38	15	77	32	13	
Moyenne OCDE	14	4-17	98	84	42	16	6	2	84	40	14	m	m	m	
Moyenne des pays disposant de données pour toutes les années de référence				87	43	15			86	41	14	m	m	m	
Moyenne UE23	14	4-17	98	88	43	15	6	2	88	41	14	m	m	m	
Partenaires	Argentine⁴	13	5-17	100	77	41	21	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	11	4-14	98	67	29	15	8	3	m	m	m	m	m	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Costa Rica	7	6-12	92	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	7	5-11	m	m	m	4	1	0	m	m	m	m	m	
	Fédération de Russie	12	6-17	98	87	35	7	2	0	m	m	m	82	34	13
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. À l'exclusion de l'enseignement post-secondaire non tertiaire.

2. La répartition par âge n'est pas disponible après l'âge de 15 ans.

3. Le groupe d'âge des 6-14 ans inclut un certain nombre d'élèves âgés de plus de 14 ans qui sont scolarisés dans l'enseignement primaire.

4. Année de référence : 2016.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933977638>

Tableau B1.3. Profil des effectifs scolarisés dans l'enseignement tertiaire (2017)

	Âges typiques de scolarisation ¹				Pourcentage des effectifs scolarisés dans des établissements publics				Pourcentage des effectifs scolarisés à temps partiel			
	Tertiaire de cycle court	Licence	Master	Doctorat	Tertiaire de cycle court	Licence	Master	Doctorat	Tertiaire de cycle court	Licence	Master	Doctorat
OCDE												
Pays												
Australie	18-28	18-22	22-27	24-33	63	92	90	99	65	26	35	29
Autriche	17-19	19-23	22-28	26-33	82	77	85	98	a	a	a	a
Belgique	19-27	19-21	21-24	25-30	41	39	33	43	70	29	24	0
Canada ²	18-22	19-22	22-27	26-32	m	100	100	100	12	19	25	6
Chili	18-23	19-23	22-31	27-33	4	20	23	43	a	a	a	a
Colombie	17-22	18-23	24-33	32-37	80	39	30	63	a	a	a	a
République tchèque	19-22	20-23	22-25	25-30	80	86	93	100	0	2	8	0
Danemark	20-25	21-25	23-26	27-32	98	99	100	100	25	12	7	0
Estonie	a	19-23	22-28	26-32	a	22	1	0	a	10	9	13
Finlande	a	20-25	23-30	28-38	a	39	83	100	a	27	52	100
France	18-19	18-20	21-24	24-28	67	86	76	99	a	a	a	a
Allemagne	21-25	20-24	23-27	27-31	78	86	95	100	42	11	6	76
Grèce	a	18-23	23-32	25-29	a	100	100	100	a	a	5	a
Hongrie	19-22	20-23	21-25	25-29	86	86	88	93	29	29	27	22
Islande	22-28	21-25	24-33	26-36	64	78	79	96	31	25	41	43
Irlande	18-21	19-21	22-30	24-31	100	96	93	100	60	7	46	19
Israël	18-25	22-26	25-33	28-35	42	12	11	0	0	19	4	0
Italie	19-21	19-22	22-26	25-28	0	87	90	96	a	a	a	a
Japon	m	m	m	m	7	20	47	71	3	9	7	9
Corée	18-20	19-22	23-30	24-34	2	24	32	38	m	m	m	m
Lettonie	19-26	19-22	22-27	25-32	45	a	a	a	49	30	6	1
Lituanie	a	19-21	23-26	26-30	a	90	97	99	a	24	14	11
Luxembourg	21-23	20-23	23-28	27-31	100	93	98	100	0	2	48	8
Mexique	18-20	19-22	24-29	26-30	97	67	39	61	a	a	a	a
Pays-Bas	22-30	19-22	22-27	26-30	31	90	64	100	72	13	35	a
Nouvelle-Zélande	18-28	18-22	21-28	25-34	53	94	98	100	57	39	63	43
Norvège	20-25	19-24	21-26	26-34	71	82	93	98	42	35	28	100
Pologne	21-29	19-22	22-24	25-29	100	73	78	92	a	26	40	13
Portugal	18-20	18-21	20-24	27-30	83	80	87	94	0	6	4	7
République slovaque	19-22	20-22	22-24	24-29	66	87	86	95	10	21	26	45
Slovénie	19-22	19-21	23-25	25-31	72	85	92	79	42	19	8	77
Espagne	19-23	18-22	22-28	24-33	75	83	71	95	11	29	30	0
Suède	21-28	20-26	21-26	26-33	39	95	92	92	6	53	39	57
Suisse	21-31	20-24	23-27	26-30	13	81	96	100	93	31	15	0
Turquie	19-25	19-24	23-29	27-33	94	92	83	91	a	a	a	a
Royaume-Uni	18-29	18-20	21-27	22-29	a	a	a	a	48	10	46	25
États-Unis	18-23	18-21	22-28	23-33	91	68	48	52	58	22	44	35
Moyenne OCDE					60	69	70	78	26	16	21	21
Moyenne UE23					65	73	74	81	25	16	21	21
Partenaires												
Argentine ¹	m	m	m	m	x(6)	75 ³	74	88	m	m	m	m
Brazil	30-32	18-24	24-31	26-33	64	25	83	88	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	87	83	100	100	m	m	m	m
Costa Rica	m	m	m	m	81	45	44	41	a	a	a	a
Inde	a	m	m	m	a	40	56	74	a	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	43	35	53	77	m	m	m	m
Fédération de Russie	16-18	18-21	20-23	23-26	93	85	96	100	27	49	25	28
Arabie saoudite	m	m	m	m	100	95	81	100	m	m	m	m
Afrique du Sud ¹	m	m	m	m	87	94	97	100	m	m	m	m
Moyenne G20					62	67	71	81	m	m	m	m

1. Les âges typiques de scolarisation correspondent à la tranche d'âge la plus courte couvrant au moins 50 % des effectifs scolarisés à ce niveau.

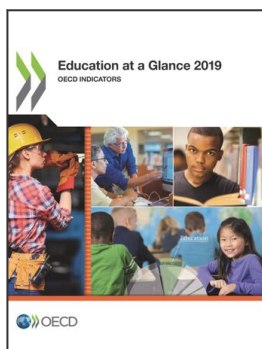
2. Dans le tertiaire de cycle court, les établissements privés sont exclus.

3. Année de référence : 2016.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933977676>



Extrait de :
Education at a Glance 2019
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Quels sont les effectifs scolarisés ? », dans *Education at a Glance 2019 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/39850164-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.